



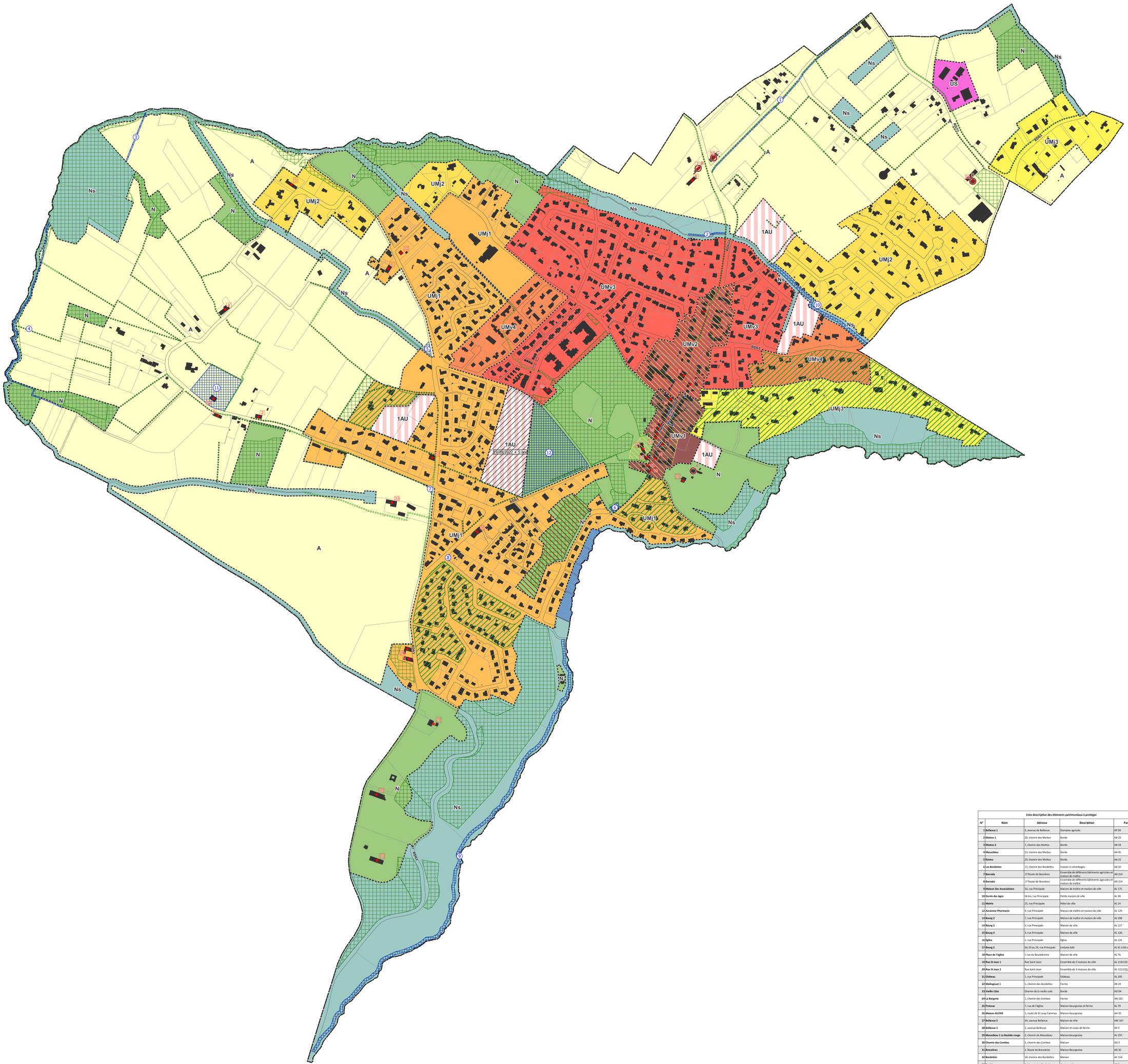
PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 3.2.1

RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE PLAN D'ENSEMBLE - 1/3 500

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2022

Le Maire
Sophie LAV



Révision n°1 du PLU

DECOUPAGE EN ZONES

Zones urbaines multifonctionnelles tissu village

- UMV1 - centre historique
- UMV2 - centre-bourg
- UMV3 - tissus bâtis au contact du centre-bourg
- UMV4 - tissus bâtis de transition entre le bourg et les tissus pavillonnaires

Zones urbaines multifonctionnelles tissu jardin

- UMJ1 - tissus pavillonnaires éloignés du bourg
- UMJ2 - tissus pavillonnaires peu denses où la constructibilité est limitée en coeur d'îlots
- UMJ3 - tissus pavillonnaires peu denses au contact des milieux naturels ou agricoles

Zone urbaine spécialisée

- US - zone urbaine dédiée aux activités diversifiées

Zone à urbaniser

- 1AU - zone à urbaniser à vocation mixte

Zone agricole

- A - zone agricole protégée ponctuellement bâtie

Zones naturelle et forestière

- N - zone naturelle et forestière protégée ponctuellement bâtie
- Ns - zone naturelle et forestière sanctuarisée (continuités écologiques)

DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Secteur soumis à un risque d'inondation
- Secteur soumis à un risque de glissement de terrain
- Espace boisé classé à protéger ou à créer
- Terrains bâtis boisés
- Hales ou alignement d'arbres à protéger
- Hales ou alignement d'arbres à créer
- Éléments de patrimoine à protéger (voir liste ci-contre)

DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

- Périmètre de diversité commerciale
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé et numéro de repérage (voir liste ci-contre)
- Périmètre d'Attente de Programme d'Aménagement Global
- Linéaire de diversité commerciale à protéger
- Bâtiments susceptible de changer de destination

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Destination	Superficie en m²
1	Élargissement du chemin des Rullets (largeur: 3 mètres)	1 700
2	Création d'un chemin piétons-cyclo le long du ruisseau de Lengueille (largeur: 3 mètres)	323
3	Création d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Carles (largeur: 3 mètres)	438
4	Création d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Carles (largeur: 3 mètres)	2 126
5	Création d'un poste de relevage le long du chemin des Bordettes	499
6	Création d'un ouvrage de collecte d'eaux pluviales lieu-dit "Laucate"	441
7	Aménagement du carrefour entre la VC 3 (chemin des Bordettes) et la VC5 (chemin des Mottes)	172
8	Aménagement du carrefour entre le CD61 (avenue Bellevue) et le chemin de Pierrière	105
9	Création d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Pichounelle (largeur : 8 mètres)	12 004
10	Création d'une coulée verte et d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Lengueille (largeur : 4 mètres de part et d'autres de l'axe du fossé)	2 991
11	Création d'un nouveau cimetière	11 067
12	Création d'un espace vert public	25 818

Liste descriptive des éléments patrimoniaux à protéger				
N°	Nom	Adresse	Description	Superficie
1	Château 1	5, avenue de Bellevue	Château agricole	49 000
2	Maison 1	21, chemin des Mottes	Maître	48 120
3	Maison 2	7, chemin des Mottes	Maître	48 168
4	Moussidou	21, chemin des Mottes	Maître	48 100
5	Maison	21, chemin des Mottes	Maître	48 122
6	Les Bordeilles	17, chemin des Bordeilles	Maître à l'origine	48 150
7	Paroisse	17, chemin des Bordeilles	Maître à l'origine	48 154
8	Paroisse	17, chemin des Bordeilles	Maître à l'origine	48 154
9	Maison des Associations	13, rue Principale	Maître de maître et maison de ville	48 170
10	Centre des Aînés	14 bis, rue Principale	Petite maison de ville	48 38
11	Maison	21, rue Principale	Maison de ville	48 14
12	Maison Pharaon	6, rue Principale	Maison de maître et maison de ville	48 120
13	Maison 3	7, rue Principale	Maison de maître et maison de ville	48 208
14	Maison 4	5, rue Principale	Maison de ville	48 127
15	Maison 5	5, rue Principale	Maison de ville	48 126
16	Maison 6	5, rue Principale	Maison de ville	48 144
17	Maison 7	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
18	Maison 8	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
19	Maison 9	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
20	Maison 10	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
21	Maison 11	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
22	Maison 12	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
23	Maison 13	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
24	Maison 14	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
25	Maison 15	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
26	Maison 16	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
27	Maison 17	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
28	Maison 18	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
29	Maison 19	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
30	Maison 20	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
31	Maison 21	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
32	Maison 22	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
33	Maison 23	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
34	Maison 24	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
35	Maison 25	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
36	Maison 26	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
37	Maison 27	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
38	Maison 28	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
39	Maison 29	10, rue Principale	Maison de ville	48 150
40	Maison 30	10, rue Principale	Maison de ville	48 150

